



Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2025 à 19 heures, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

Sont présents :

Christian CÔTÉ, maire;
Luc DUVAL, conseiller;
Éric FRÉCHETTE, conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE, conseillère;
Marc PAYEUR, conseiller;
Marie-Josée-PLEAU, conseillère.

Est absent :

Christian TISLUCK, conseiller.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX, directrice générale et greffière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2025-05-090 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Sur proposition de Marie-Josée Pleau, appuyée par Marc Payeur, il et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

2025-05-091 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025

Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025.

Sur proposition de Luc Duval, appuyée par Éric Fréchette, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025 tel que présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

1- Un citoyen demande de l'information sur la phase 1 du réaménagement du parc municipal qui est en cours et sur les prochaines phases à venir.

2- Une question est formulée, soit, quelle seront les prochaines activités organisées par le service des loisirs de la Ville.

Monsieur le maire, Christian Côté, répond à toutes les questions posées.

RAPPORT DU SERVICE D'INCENDIE - DÉPÔT

La directrice générale dépose le rapport du service de sécurité incendie du mois d'avril 2025.

RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE 2024

Conformément à l’article 105.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), la trésorière, Line Bilodeau, dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l’exercice terminé au 31 décembre 2024.

2025-05-092 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de Marc Payeur, appuyée par Krystel Houle-Plante, il est unanimement résolu d’adopter les comptes du mois tels que déposés d’un montant total de 353 899,96 \$.

Je soussignée, Line Bilodeau, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Line Bilodeau, DMA
Trésorière

2025-05-093 EMBAUCHE - COORDONNATRICE DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnateur.trice du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est vacant depuis le 5 mars 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d’embaucher un.e employé.e pour ce poste;

CONSIDÉRANT QUE suite aux entrevues avec les candidates retenues, la directrice générale recommande l'embauche de madame Mélissa Camirand;

CONSIDÉRANT QUE les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-Josée Pleau, appuyée par Luc Duval, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée à embaucher madame Mélissa Camirand au poste de coordonnatrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. Il s'agit d'un poste régulier à temps complet, à raison de 35 heures par semaine. Madame Camirand entrera en fonction le 12 mai 2025.

QUE Madame Camirand sera soumise aux conditions générales de travail telles qu’adoptées par résolution par le conseil municipal et à l’entente déposée au dossier no

20029.

Copie de la présente résolution sera remise le plus tôt possible à madame Mélissa Camirand.

2025-05-094 **EMBAUCHE - PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER**

CONSIDÉRANT QUE l'employée à l'entretien ménager prend sa retraite le 8 mai 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher un employé pour ce poste;

CONSIDÉRANT QUE suite aux entrevues avec les candidats.es retenus.es, la directrice générale recommande l'embauche de monsieur Enrick Poirier;

CONSIDÉRANT QUE les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Éric Fréchette, appuyée par Krystel Houle-Plante, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée à embaucher monsieur Enrick Poirier au poste de l'entretien ménager. Il s'agit d'un poste régulier à temps complet, à raison de 35 heures par semaine. Monsieur Poirier entrera en fonction le 5 mai 2025.

QUE monsieur Poirier sera soumis aux conditions générales de travail telles qu'adoptées par résolution par le conseil municipal et à l'entente déposée au dossier no 40012.

Copie de la présente résolution sera remise le plus tôt possible à monsieur Poirier.

2025-05-095 **RÉAMÉNAGEMENT DU PARC MUNICIPAL - LABORATOIRE CONTRÔLE QUALITATIF - CONTRAT**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution no 2025-03-055, la Ville accorde à Marc-André Paysagiste inc. le contrat pour le réaménagement du parc municipal (phase 1);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la Ville mandate une firme pour le contrôle de la qualité des matériaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait une demande de prix sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE les résultats d'ouverture des offres de service, dont les entreprises soumissionnaires sont (prix taxes non incluses) :

Artelia	22 231,44 \$
Englobe	23 075,74 \$
EXP	28 240,00 \$
LCL environnement	40 106,00 \$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Luc Duval, appuyée par Marie-Josée Pleau, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée à mandater la firme Artelia pour le contrôle de qualité des matériaux du réaménagement du parc municipal (phase 1).

QUE la Ville est autorisée à dépenser la somme de 22 231,44 \$ plus les taxes applicables, pour le contrôle de la qualité des matériaux en lien avec la présente résolution.

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.

Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Artelia.

2025-05-096 DESTINATION KINGSEY - CONTRAT CLARK INFLUENCE - CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Kingsey Falls fait partie de Destination Kingsey avec La miellerie King, le Parc Marie-Victorin ainsi que la Salle Kingsey;

CONSIDÉRANT QUE Destination Kingsey a pour mission de faire de la publicité et amener le touriste à Kingsey Falls;

CONSIDÉRANT QUE cette année, Destination Kingsey, change d'approche en marketing;

CONSIDÉRANT QUE Clark Influence inc. a fait parvenir une offre intéressante à Destination Kingsey;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marc Payeur, appuyée par Éric Fréchette, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville est autorisée à dépenser la somme de 20 000 \$, plus les taxes applicables, pour la campagne d'influence pour Destination Kingsey.

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.

Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Clark Influence inc.

2025-05-097 ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES - AUTORISATION DE SIGNATURES

CONSIDÉRANT l'Entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies conclue en 2021 avec les municipalités de Chesterville, de Saint-Camille, de Saint-Claude, de Saint-Félix-de-Kingsey, de Sainte-Clotilde-de-Horton et de Tingwick, la Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts, la Régie Intermunicipale Incentraide, le Service de Sécurité Incendie de la MRC de l'Érable, les villes de Danville, de Kingsey Falls et de Warwick;

CONSIDÉRANT l'adhésion de la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village en 2022 ainsi que de la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie de Bulstrode en 2023 à l'Entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit que chaque municipalité puisse fournir, aux mêmes conditions, des ressources pour répondre à toute demande d'entraide ponctuelle pour le secours et le combat des incendies d'une autre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les parties à l’entente désirent ajuster les tarifs pour la fourniture d’un véhicule destiné au combat contre les incendies et des équipements qu’il contient;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Kingsey Falls n’offre plus le service de sauvetage en espace clos et qu’en conséquence, il est maintenant adéquat que les services de sécurité incendie offrant le service de désincarcération puissent charger une tarification pour ce service;

CONSIDÉRANT QUE les parties à l’entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec et des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Duval, appuyé par Marc Payeur, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville de Kingsey Falls accepte, tel que présenté, l'avenant numéro 1 de l'Entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies entre les municipalités de Chesterville, de Saint-Camille, de Saint-Claude, de Saint-Félix-de-Kingsey, de Sainte-Clotilde-de-Horton et de Tingwick, la Régie Intermunicipale d’Incendie des 3 Monts, la Régie Intermunicipale Incentraide, le Service de Sécurité Incendie de la MRC de l’Érable, les villes de Danville, de Kingsey Falls et de Warwick;

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la direction général de la Ville de Warwick.

2025-05-098 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - ACHAT - POMPE PORTATIVE

CONSIDÉRANT QU'une des deux pompes portatives du Service de sécurité incendie a des problèmes de fiabilité;

CONSIDÉRANT QU'elle n'a pas été conçue pour être arrêtée et redémarrée régulièrement;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de celle-ci nécessite l'arrêt et le démarrage de façon répétitive;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été déposé à par la firme Boivin & Gauvin inc. à la Ville;

CONSIDÉRANT QU'un montant est prévu à cette fin au budget 2025;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a besoin d'une pompe portative conçue pour l'utilisation expliquée ci-haut pour des raisons d'efficacité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Krystel Houle-Plante, appuyée par Marie-Josée Pleau, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE le Ville est autorisée à faire l'achat d'une nouvelle pompe portative pour le Service de sécurité incendie.

QUE la trésorière est autorisée à dépenser le montant de 8 645,28 \$, plus les taxes applicables, tel que mentionné à la soumission daté du 10 mars 2025, à même le fonds général;

QUE le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Yannick Desruisseaux, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

Copie de la présente résolution sera expédiée à Boivin & Gauvin inc.

2025-05-099

ENTENTE DE SERVICE D'INSPECTION AVEC LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA ET DÉSIGNATION DE PERSONNES ET FONCTIONNAIRES RESPONSABLES

CONSIDÉRANT l’entente de service d’inspection avec la Municipalité régionale de comté d’Arthabaska relativement à l’application des règlements d’urbanisme de la Ville de Kingsey Falls;

CONSIDÉRANT les modalités applicables à ce service d’inspection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Éric Fréchette, appuyé par Marie-Josée Pleau, il est unanimement résolu :

QUE la Ville de Kingsey Falls désigne les personnes suivantes, à titre de personnes désignées au sens de l’article 35 de la Loi sur les compétences municipales et de fonctionnaires responsables pour l’application et l’émission des permis prévus par la réglementation d’urbanisme, incluant les permis de puits et d’installation septique :

- Madame Amélia Lacroix
- Madame Pénélope Houle
- Monsieur Philippe Habel
- Monsieur Vincent Roy
- Monsieur Samuel Jodoin
- Madame Meghan Simard
- Madame Valérie Gagné

QUE la Ville de Kingsey Falls s’engage à souscrire et maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile, incluant celle relative à l’erreur ou l’omission, pour la fourniture de ce service par les personnes ci-haut désignées.

2025-05-100

AGRILE DU FRÊNE - HORIZON FRÊNE (2019) INC. - CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l’infestation par l’agrile du frêne est débutée dans la municipalité et plusieurs foyers d’infection sont observables;

CONSIDÉRANT QUE suite à une évaluation, un traitement serait dû pour les frênes de la rue Rouleau et du terrain de balle;

CONSIDÉRANT QUE la firme Horizon Frêne (2019) inc. a présenté une proposition intéressante pour la ville;

CONSIDÉRANT QUE les sommes nécessaires seront prévues au budget 2025;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Luc Duval, appuyée par Marc Payeur, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville de Kingsey Falls accorde à Horizon Frêne (2019) inc. le contrat pour le traitement de ses frênes, le tout tel que décrit au devis 2025018 daté du 17 avril 2025.

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

QUE la Ville est autorisée à dépenser la somme de 1 949,69 \$ plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l’exécution de la présente résolution à même le fonds général.

Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Mark Slater de Horizon Frêne (2019) inc.

2025-05-101 CONTRAT - RÉFECTION TOITURES - BÂTIMENTS 16 RUE TARDIF

CONSIDÉRANT QUE les toitures des deux bâtiments au 16 rue Tardif sont à changer;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait une demande de prix sur invitation à deux entreprises de la région;

CONSIDÉRANT QUE les résultats d'ouverture des offres de service, dont les entreprises soumissionnaires sont (prix taxes non-incluses) :

	BÂTIMENT 1	BÂTIMENT 2	TOTAL
Toitures Nordic Sun	3 170,71 \$	12 065,18 \$	15 235,89 \$
Toitures Everest D.O.M Inc	2 960,00 \$	14 520,00 \$	17 480,00 \$

CONSIDÉRANT QU'un montant est prévu au budget pour ce contrat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-Josée Pleau, appuyée par Marc Payeur, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée à traiter un contrat avec Toitures Nordic Sun pour réfection complète des deux toits, ainsi que la correction et solidification d'un desdits toits.

QUE la Ville est autorisée à dépenser un montant de 15 235,89 \$, plus les taxes applicables, pour les fins de la présente résolution.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l’exécution de la présente résolution à même le fonds général.

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Toitures Nordic Sun.

2025-05-102 CONTRAT - RÉFECTION DE TROTTOIRS ET DE BORDURES DE BÉTON

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit faire la réfection d'une partie des trottoirs et des bordures de béton sur le boulevard Marie-Victorin, la rue Roux et aux puits municipaux.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait une demande de prix sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE les résultats d'ouverture des offres de service, dont les entreprises soumissionnaires sont (prix taxes non incluses) :

Construction David Perreault inc.	13 375 \$
Lambert et Grenier inc.	23 000 \$
Béton GL inc.	38 830 \$

CONSIDÉRANT QU'un montant est prévu au budget pour ce contrat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Krystel Houle-Plante, appuyée par Éric Fréchette, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée à signer un contrat avec Construction David Perreault inc. pour la réfection d'une partie des trottoirs et des bordures de béton sur le boulevard Marie-Victorin, la rue Roux et aux puits municipaux.

QUE la Ville est autorisée à dépenser un montant de 13 375 \$, plus les taxes applicables, pour les fins de la présente résolution.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Construction David Perreault inc..

2025-05-103

INSTALLATION PANNEAUX D'ARRÊT OBLIGATOIRE - RUE BOULET

CONSIDÉRANT QUE les véhicules circulent à haute vitesse dans la courbe de la rue Boulet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut un ralentissement des véhicules dans ce secteur et ainsi assurer la sécurité des citoyens.nes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la Ville procède à l'intallation de panneaux d'arrêt obligatoire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Krystel Houle-Plante, appuyée par Marc Payeur, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée à installer des panneaux d'arrêt obligatoire dans la courbe de la rue Boulet, dans les deux directions.

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

QUE la trésorière est autorisée à prélever tous les montants nécessaires aux fin de la présente résolution à même le fonds général.

Copie de la présente sera expédiée le plus tôt possible à la Sûreté du Québec.

2025-05-104

UNIFIRST - LOCATION D'UNIFORME DE TRAVAIL - TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Kingsey Falls a déjà comme dépense l'achat d'uniforme pour les employés du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut uniformiser l'image du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la location de vêtement de travail amène plusieurs avantages pour la Ville ainsi que pour les employés du Service de travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la location comprend des vêtements de travail personnalisés, le nettoyage, le ramassage et la livraison selon nos besoins, l'inspection et la réparations ainsi que le remplacement des uniformes de travail usés;

CONSIDÉRANT QUE la firme UniFirst a fait une offre de service intéressante pour la Ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marc Payeur, appuyée par Krystel Houle-Plante, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville est autorisée à mandater UniFirst pour la location de vêtements de travail pour le Service des travaux publics.

QUE la Ville est autorisée à payer un montant de 130,91 \$ par semaine, plus les taxes applicables, pour les fins de la présente résolution.

QUE la trésorière est autorisée à prélever tous les montant nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

COPIE de la présente sera expédiée le plus tôt possible à la firme UniFirst.

**2025-05-105 COURSE DE L'ÉCOLE CASCATELLE - AUTORISATION POUR CIRCULER
DANS LES RUES ET PRÊT D'ÉQUIPEMENT**

CONSIDÉRANT QUE l'école Cascatelle organise une course pour les élèves, le 16 mai 2024 en après-midi, dans les rues près de l'école;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs demandent à la Ville de pouvoir circuler dans les rues autour de l'école pour cet événement;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs demandent à la ville de les aider afin de baliser les rues Joncas, Dumas, Comeau et Martel pour sécuriser le parcours;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Krystel Houle-Plante, appuyée par Luc Duval, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville de Kingsey Falls autorise les participants de la course à pied de l'école Cascatelle à emprunter les rues près de l'école (Joncas, Dumas, Comeau et Martel) lors de l'événement qui se déroulera le 15 mai 2025 de 12 h 30 à 15 h.

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée à prêter des cônes et des barricades pour sécuriser le parcours lors de l'événement ainsi que les vélos électriques.

Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Mme Ève Provencher de l'École Cascatelle.

**2025-05-106 TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU - AUTORISATION DE PASSAGE DANS LES
RUES DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT QU'une 29e édition du Tour CIBC Charles-Bruneau se déroulera du 1er au 4 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE le trajet prévoit le passage des cyclistes sur des routes de la Ville le 3 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre aux exigences du ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec, les organisateurs de l'événement doivent obtenir l'autorisation des municipalités dans lesquelles les participants rouleront;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Éric Fréchette, appuyée par Marie-Josée Pleau, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville de Kingsey Falls autorise les participants au Tour CIBC Charles-Bruneau à emprunter les voies de circulation de la municipalité, plus particulièrement le boulevard Kingsey, le boulevard Marie-Victorin et le rang 12, pour leur parcours le 3 juillet 2025.

Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Jean Wilson, de la Fondation Charles-Bruneau.

2025-05-107

PARC MARIE-VICTORIN - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - SOUPER HOMARD

CONSIDÉRANT QUE le Parc Marie-Victorin organise une activité de financement, soit un souper au homard le 24 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut favoriser le financement d'un organisme à but non lucratif dont le but est notamment de promouvoir l'activité touristique sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a prévu un montant pour les dons dans ses prévisions budgétaires 2025 et qu'il reste des sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Luc Duval, appuyée par Marc Payeur, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Parc Marie-Victorin la somme de 350,00 \$ représentant l'achat de deux (2) billets pour le souper-bénéfice du 24 mai 2025.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la direction général du Parc Marie-Victorin.

2025-05-108

SCLÉROSE EN PLAQUES - MAI - MOIS DE LA SENSIBILISATION

CONSIDÉRANT QUE chaque jour, en moyenne douze personnes au pays reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte;

CONSIDÉRANT QUE la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge;

CONSIDÉRANT QUE SP Canada – Division du Québec soutient 18 bureaux d’un bout à l’autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la SP;

CONSIDÉRANT QUE les programmes et services offerts par SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d’améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d’accroître leurs connaissances sur cette maladie;

CONSIDÉRANT QUE la population est vieillissante et qu’il est maintenant possible d’établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période de temps qu’auparavant avec cette maladie;

CONSIDÉRANT QUE l’objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans SP;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Krystel Houle-Plante, appuyée par Marc Payeur, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE le conseil décrète le mois de mai est le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques;

QUE le conseil municipal de la Ville de Kingsey Falls encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause que défend SP Canada – Division du Québec.

2025-05-109

ADOPTION DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 2025-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2021-12

Sur proposition de Luc Duval, conseiller, appuyée par Marie-Josée Pleau, conseillère, le règlement intitulé « Règlement n° 2025-06 amendant le règlement de zonage n° 2021-12 de la Ville de Kingsey Falls » est adopté.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Marc Payeur, il est résolu que la séance soit levée à 19h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Côté, maire

Annie Lemieux, directrice générale et greffière